GYMNASTIQUE FEMININE

ORGANISATION DES EXAMENS DE JUGES



Révéler la passion qui vous anime.

SOMMAIRE

1. INT	RODUCTION	3
2. FIL	IERE DES JUGES	4
3. OR	GANISATION DES EXAMENS	4
3.1	Déclaration de la session :	4
3.2	Organisation de l'épreuve écrite	6
3.3	Organisation de l'épreuve pratique	6
3.4	Transmission du dossier d'examen	7
4. JU	GE 1 ^{er} ECHELON	7
5. PR	OGRAMME DES EXAMENS	8
_		8
5.2 5.2 5.2 5.2 5.2	2.2 L'épreuve pratique	10 11 11
5.3 5.3 5.3 5.3 5.3	3.2 L'épreuve pratique	13 14 14
5.4	JUGE FEDERAL FORMATEUR ET JUGE FEDERAL ARBITRE	16
5.5	JUGE ENSEMBLE	18
ANNEY	ES.	21

1. INTRODUCTION

Les compétitions, à quelque niveau qu'elles soient, nécessitent des **JUGES** qualifiés. Après une formation théorique et pratique, les juges peuvent valider leurs compétences par des examens détaillés ci-après.

Cette brochure, destinée aux Formateurs et Responsables de sessions d'examens, précise pour chaque examen :

- · Les exigences pour être candidat,
- Le programme de l'examen,
- Les critères pour être admis.

Elle définit :

- La période de passage des différents examens,
- Les conditions de déclaration des examens auprès de la Fédération,
- Les conditions d'organisation des examens.

En annexe, vous trouverez:

- La fiche de procédure pour les examens 2ème échelon et 6ème degré,
- La feuille d'examen pratique à remplir par le candidat en 2ème échelon,
- La feuille d'examen à remplir par le candidat en 6ème degré,
- La feuille d'examen pour la table de saut à remplir par le candidat en 6^{ème} degré,
- La feuille à remplir par le candidat pour la validation Ensemble.

Les responsables de session devront respecter les critères exigés pour chaque examen.

Les responsables de session ont un devoir de réserve et de ce fait, s'engagent sur une confidentialité, d'une part des sujets d'examens et des résultats d'autre part.

<u>Seuls les résultats homologués et confirmés par la commission nationale de gymnastique féminine sont officiels.</u>

2. FILIERE DES JUGES

- Juge 1er échelon : sans examen
- L'examen 2ème échelon peut être :

Entier : sur 4 agrèsRestreint : sur 2 agrès

Restreint sur 3 agrès

L'année suivante, le candidat a la possibilité de compléter l'examen restreint sur 2 agrès par 1 ou 2 agrès complémentaires.

L'examen restreint sur 3 agrès peut être complété par le dernier agrès.

• L'examen 6ème doit être passé sur les agrès acquis par le juge au 2ème échelon.

La procédure d'examen Entier ou Restreint est la même que pour l'examen 2ème échelon.

- L'examen Libre doit être passé sur les agrès acquis par le juge 6^{ème} degré. Cependant, le candidat ne peut présenter que 4 ou 2 agrès.
- Pour l'examen Fédéral Formateur ou Fédéral Arbitre, le juge doit avoir le niveau Libre sur les 4 agrès.

3. ORGANISATION DES EXAMENS

Une seule session est organisée par an, elle concerne les examens Juge 2ème échelon, Juge 6ème degré et Juge Libre. Elle devra **OBLIGATOIREMENT** avoir lieu pour tous les comités départementaux ou les comités régionaux aux dates fixées par la commission nationale de gymnastique féminine :

• 2^{ème} échelon :

 Epreuve écrite sur dossier et épreuve pratique sur vidéo : date déterminée par la commission nationale de gymnastique féminine (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).

• Juge 6^{ème} degré :

- Epreuve écrite : en mars (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).
- o Epreuve pratique sur vidéo : à la même date que le 2ème échelon.

• Juge Libre :

- o Epreuve écrite : en janvier (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).
- o Epreuve pratique sur vidéo : en mars lors des Finales de Coupes (voir calendrier sur le Programme Fédéral de l'année en cours).

3.1 DECLARATION DE LA SESSION :

Les examens Juge 2^{ème} échelon et Juge 6^{ème} degré sont organisés sous la responsabilité d'un comité départemental ou d'un comité régional.

Les déclarations de session d'examen doivent être saisies sur le site de la fédération :

- Pour l'examen Juge Libre, du 1^{er} novembre au 31 décembre.
- Pour l'examen 6ème, du 10 janvier au 10 février.
- Pour l'examen 2ème échelon, du 10 mars au 10 avril.
- La déclaration pour les examens 6^{ème} degré et Libre comportera les indications suivantes:
 - Entité organisatrice : comité régional ou comité départemental,

- Date et lieu de l'épreuve : l'écrit pour le Libre et le 6^{ème} degré la pratique pour le 6^{ème} degré,
- Nom et coordonnées du responsable de la session.
- Noms et coordonnées du 2^{ème} responsable,
- Liste des candidats reprenant pour chacun le nom, prénom, date de naissance, téléphone, mail, association et avec pour chacun le choix de l'examen :
 - o Sur 4 agrès,
 - o Sur 3 agrès,
 - o Sur 2 agrès,
 - Sur 1 agrès complémentaire.
- Liste des candidats 6^{ème} degré ou Libre (reprenant pour chacun le nom, prénom, date de naissance, téléphone, mail, association) qui, ayant échoué à la pratique la saison précédente la repasse.

Le responsable adressera à la commission la liste des candidats inscrits à la fois à l'examen 6^{ème} degré et à l'examen 2^{ème} échelon (voir en annexe comment inscrire vos candidats).

La fédération retournera au responsable de la session la liste de ses candidats inscrits et **48h seront données** pour rectifier une éventuelle erreur.

- ❖ La déclaration pour les examens 2ème échelon comportera les indications suivantes :
 - Entité organisatrice : comité régional ou comité départemental,
 - Date et lieu de l'épreuve : écrit et pratique,
 - Nom et coordonnées du responsable de la session,
 - Noms et coordonnées du 2^{ème} responsable,
 - Liste des candidats reprenant pour chacun le nom, prénom, date de naissance, téléphone, mail, association, numéro de licence et avec pour chacun le choix de l'examen:
 - o Sur 4 agrès,
 - o Sur 3 agrès,
 - o Sur 2 agrès,
 - Sur 1 agrès complémentaire.
 - Liste des candidats (reprenant pour chacun le nom, prénom, date de naissance, téléphone, mail, association, numéro de licence) qui, ayant échoué à l'une des deux épreuves du Juge 2ème échelon lors de la saison précédente, repassent soit l'écrit, soit la pratique des <u>mêmes agrès</u> (à préciser pour chacun). Les notes obtenues par le candidat l'année précédente (écrits et pratiques) devront être reportées sur la déclaration.

La fédération retournera au responsable de la session la liste de ses candidats inscrits et **48h seront données** pour rectifier une éventuelle erreur.

3.2 ORGANISATION DE L'EPREUVE ECRITE

L'épreuve écrite se déroulant sur table, il conviendra de prévoir une grande salle équipée de tables pour chacun des candidats.

Les questions d'examen, portant sur le Programme Fédéral (Juge 2ème échelon et Juge 6ème degré) et le code FIG (Juge Libre) sont élaborées par la commission nationale de gymnastique féminine. Elles se présenteront sous la forme de questions à choix multiples (QCM) et/ou de questions ouvertes et/ou d'exercices en écriture symbolique pour tous les examens.

L'épreuve écrite de l'examen Libre sera envoyée par mail sous format PDF au responsable de la session. Celui-ci devra faire les photocopies pour ses candidats.

Pour l'examen 2^{ème} échelon, le candidat saisira en ligne sur le site de la Fédération les réponses à l'écrit et les notes de pratique.

Pour l'examen 6^{ème} degré, un fichier Excel sera envoyé à chaque responsable de session pour la saisie des réponses à l'écrit.

Le jury de l'épreuve écrite doit être composé de deux personnes dont le responsable de la session.

La durée de l'épreuve écrite est fixée à :

- 1 h 00 pour le Juge 2ème échelon,
- 1 h 30 pour le Juge 6^{ème} degré sur 1 agrès (le 3^{ème} ou le 4^{ème}),
- 1 h 30 pour le Juge 6ème degré sur 2 agrès,
- 2 h 00 pour le Juge 6^{ème} degré sur 3 agrès,
- 2 h 30 pour le Juge 6ème degré sur 4 agrès,
- 2 h 30 pour le Juge Libre sur 2 agrès,
- 3 h 30 pour le Juge Libre sur 4 agrès.

Les copies seront ramassées impérativement à l'issue du temps imparti.

3.3 ORGANISATION DE L'EPREUVE PRATIQUE

L'épreuve pratique se déroulant **sur vidéo**, il conviendra pour l'épreuve de prévoir une grande salle équipée de tables pour chaque candidat, un grand écran, un ordinateur et un vidéo projecteur.

<u>En amont, un jury de 4 personnes</u> désignées par la commission nationale de gymnastique féminine aura noté les **sept** mouvements sur vidéo dans les mêmes conditions que les candidats (sur grand écran, un seul passage).

Une fiche de procédure explicative pour les examens 2^{ème} échelon et 6^{ème} degré figure dans les annexes, page 22 de ce document.

L'opérateur de la session devra tester le matériel avant l'arrivée des candidats.

Pour l'examen Juge Libre (sur 2 ou 4 agrès) :

Les frais liés au déplacement, l'hébergement et la restauration du candidat sont à la charge de l'association du candidat, de son comité départemental ou de son comité régional. Il prendra soin de s'inscrire auprès de l'organisateur.

3.4 TRANSMISSION DU DOSSIER D'EXAMEN

Pour l'examen écrit 6ème degré :

Les juges responsables transmettront, dans les 48h, par courrier recommandé avec accusé de réception à la commission nationale de gymnastique féminine, au siège de la fédération, la feuille d'examen remplie par le candidat.

Pour l'examen écrit Juge Libre :

Les juges responsables transmettront, dans les 48h, par courrier recommandé avec accusé de réception à la commission nationale de gymnastique féminine, au siège de la fédération, l'épreuve écrite.

Pour l'examen pratique Juge 6^{ème} degré, le responsable de la session d'examen adressera les dossiers d'examen, dans les 4 jours, par courrier recommandé avec accusé de réception à la commission nationale de gymnastique féminine, au siège de la Fédération.

Le dossier comprendra, pour chaque candidat, les documents suivants <u>dans l'ordre de la</u> liste d'inscription :

- La feuille de l'examen table de saut pour le 6ème degré,
- Les feuilles de cotation 6ème correctement remplies.
- Le Procès-Verbal de l'écrit

4. JUGE 1^{ER} ECHELON

Condition : être licencié.

Le Juge 1^{er} échelon est avant tout un juge en formation. Il assiste à des formations théoriques et pratiques et il participe à des jurys de compétition.

Sa formation passe par une phase d'apprentissage théorique avec :

- Acquisition et reconnaissance des fautes générales,
- Etude des difficultés et des exigences techniques,
- Apprentissage des signes,
- Evaluation écrite régulière de ses connaissances.

Il note, dans un premier temps « en doublure » puis comme membre du jury du 1^{er} au 5^{ème} degré lors de compétitions départementales ou régionales.

Chaque participation au cours de formation et aux compétitions sera indiquée sur la carte de juge en précisant les agrès notés. Celle-ci ne lui sera remise qu'en fin de saison.

Les cartes de juge sont téléchargeables sur le site de la fédération.

5. PROGRAMME DES EXAMENS

5.1 JUGE 2^{EME} ECHELON SUR 4, 3 OU 2 AGRES

Conditions pour être candidat :

- Etre licencié,
- Avoir 15 ans à la date de l'examen.
- Etre titulaire de la carte de juge 1^{er} échelon, ou de la carte 2^{ème} échelon sur 2 ou 3 agrès pour un candidat qui ne présente qu'un ou deux agrès,
- Avoir participé aux cours de formation,
- Avoir noté au moins 2 compétitions départementales ou régionales sur 2, 3 ou 4 agrès.

5.1.1 L'EPREUVE ECRITE

Le jury de l'épreuve doit être composé de deux personnes dont le responsable de la session. L'écrit porte sur le Programme Fédéral de la saison en cours sur les imposés (A/J) du 1^{er} au 5^{ème} degré.

La durée de l'épreuve écrite est fixée à 1 h 00.

Le questionnaire comportera des questions à 2 points (QCM) :

- 7 obligatoires sur les généralités,
- 7 sur chaque agrès que le candidat aura choisi (1, 2, 3 ou 4).

Une connaissance de l'écriture symbolique des éléments cotés est nécessaire.

5.1.2 L'EPREUVE PRATIQUE

L'équipe responsable doit être composée de 2 juges **dont 1 Juge 6**ème **degré minimum**. Les candidats noteront à chaque agrès **sur vidéo** :

- <u>Deux</u> mouvements pour l'établissement des deux notes de base (un 4^{ème} et un 5^{ème}) qui seront expliqués par les responsables,
- Cinq mouvements comme notés dans le tableau ci-dessous.

Les notes des candidats seront saisies dans le Fichier Excel reçu.

	ECRIT	PRATIQUE	
	35 questions à 2 points	Saut, Barres, Poutre, Sol	
4 agrès	7 sur les généralités	1/3 ^{ème} – 2/4 ^{ème} – 2/5 ^{ème}	
	7 sur chacun des 4 agrès	1/5 - 2/4 - 2/5	
	28 questions à 2 points	A chaqua agràs	
3 agrès	7 sur les généralités	A chaque agrès 1/3 ^{ème} – 2/4 ^{ème} – 2/5 ^{ème}	
	7 sur chacun des 3 agrès	1/3 = 2/4 = 2/5	
	21 questions à 2 points	A chaqua agràc	
2 agrès	7 sur les généralités	A chaque agrès 1/3 ^{ème} – 2/4 ^{ème} – 2/5 ^{ème}	
	7 sur chacun des 2 agrès	1/3**** = 2/4**** = 2/3****	
	14 questions à 2 points	A Pagrès	
1 agrès	7 sur les généralités	A l'agrès 1/3 ^{ème} – 2/4 ^{ème} – 2/5 ^{ème}	
	7 sur l'agrès	1/3 = 2/4 = 2/5 = =	

5.1.3 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge 2^{ème} échelon, les candidats doivent obtenir l'écrit et la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum :

	ECRIT	PRATIQUE
4 agrès	42/70	3 notes/5 à chaque agrès
3 agrès	34/56	3 notes/5 à chaque agrès
2 agrès	26/42	3 notes/5 à chaque agrès
1 agrès	18/28	3 notes/5 à l'agrès

Un candidat peut passer 1 seul agrès <u>à condition</u> d'être titulaire de la carte 2^{ème} échelon sur 2 ou 3 agrès.

Tout ce qui est acquis (écrit ou pratique) est conservé pendant une saison.

La 2^{ème} saison, le juge obtiendra le niveau 2^{ème} échelon si au moins 2 agrès sont validés (écrit et pratique).

Les candidats qui, la saison suivante, **ne passent pas ou échouent à nouveau**, devront repasser **en totalité** l'examen de Juge 2^{ème} échelon (sur 1, 2, 3 ou 4 agrès).

Il est <u>fortement conseillé</u> que le juge repasse la 2ème année les agrès où il a échoué.

Pour l'épreuve pratique, **les notes D et les notes E seront demandées**. La note D doit être juste pour valider la note finale.

Pour la note E, les notes retenues sont celles dont les écarts avec les notes moyennes du jury correspondent au tableau ci-dessous :

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	7.40

Après vérification du dossier et homologation des résultats, un carnet de juge est délivré par la commission nationale de gymnastique féminine aux juges ayant été admis à l'examen de Juge 2^{ème} échelon, suivant le nombre d'agrès validés.

Ce carnet, valable pour la durée de leur fonction de Juge, doit mentionner les formations, recyclages, participations aux compétitions.

5.1.4 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux et comités régionaux.

La liste des juges ayant suivi le recyclage doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations et au plus tard le 15 mars.

5.2 JUGE 6^{EME} DEGRE SUR 4, 3 OU 2 AGRES

Conditions pour être candidat :

- Etre licencié,
- Avoir réussi l'examen de Juge 2^{ème} échelon ou le passer en même temps que le Juge 2^{ème} échelon, mais il faut réussir le Juge 2^{ème} échelon pour obtenir le Juge 6^{ème} degré aux mêmes agrès,
- Avoir réussi l'examen de Juge 6^{ème} degré sur 2 ou 3 agrès quand le candidat veut passer 1 seul agrès,
- Avoir participé aux cours de formation 6ème degré,
- Avoir noté des compétitions départementales ou régionales jusqu'au 6^{ème} degré sur 1, 2, 3 ou 4 agrès (sauf demande particulière soumise à la commission nationale de gymnastique féminine).

5.2.1 L'EPREUVE ECRITE

Le jury de l'épreuve doit être composé de deux personnes dont le responsable de la session. L'écrit porte sur le programme fédéral de la saison en cours sur le 6ème degré. L'épreuve se déroulera en mars (voir calendrier sur le PF de l'année en cours).

La durée de l'épreuve écrite est fixée à :

- 1 h 30 pour le Juge 6^{ème} degré sur 1 agrès (le 3^{ème} ou le 4^{ème}),
- 1 h 30 pour le Juge 6^{ème} degré sur 2 agrès,
- 2 h 00 pour le Juge 6^{ème} degré sur 3 agrès,
- 2 h 30 pour le Juge 6ème degré sur 4 agrès.

Les réponses des candidats seront saisies dans le fichier Excel reçu.

Le guestionnaire comportera des guestions à 2 points :

- 7 obligatoires sur les généralités,
- 7 sur chaque agrès que le candidat aura choisi (1, 2, 3 ou 4).

La connaissance de l'écriture symbolique est obligatoire.

Le questionnaire comportera :

Pour le Juge 6 ^{ème} degré 4 agrès	Pour le Juge 6 ^{ème} degré 3 agrès
35 questions à 2 points	28 questions à 2 points
7 sur les généralités	7 sur les généralités
7 sur chacun des 4 agrès	7 sur chacun des 3 agrès
Pour le Juge 6 ^{ème} degré 2 agrès	Pour le Juge 6 ^{ème} degré 1 agrès
21 questions à 2 points	14 questions à 2 points
7 sur les généralités	7 sur les généralités
7 sur chacun des 2 agrès	7 sur l'agrès

Le candidat doit réussir l'épreuve écrite avant de passer l'épreuve pratique. Pour être admis, il devra obtenir :

Pour le Juge 6 ^{ème} degré 4 agrès	Pour le Juge 6 ^{ème} degré 3 agrès
42/70	34/56
Dont 10/14 en généralités	Dont 10/14 en généralités
Pour le Juge 6 ^{ème} degré 2 agrès	Pour le Juge 6 ^{ème} degré 1 agrès
26/42	18/28
Dont 10/14 en généralités	Dont 10/14 en généralités

La réussite à l'épreuve écrite conditionne le passage de l'épreuve pratique.

5.2.2 L'EPREUVE PRATIQUE

L'équipe responsable doit être composée de 2 juges **dont un juge Libre au minimum** qui n'est pas obligatoirement le responsable de session. Une éventuelle dérogation peut être soumise à l'approbation de la commission nationale de gymnastique féminine si la région n'a pas encore de juge Libre (exemple : un juge 6ème formateur expérimenté).

Les candidats noteront à chaque agrès sur vidéo :

- <u>Deux</u> mouvements 6^{èmes} pour l'établissement des deux notes de base qui seront expliquées par les responsables,
- **Cinq** mouvements 6^{èmes}.

Précision : en cas de doute sur la prise en compte d'une EC ou d'une difficulté 6^{ème}, le candidat devra l'indiquer explicitement sur sa feuille de cotation.

5.2.3 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge 6^{ème} degré, les candidats doivent obtenir la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum (l'écrit étant déjà acquis). Pour obtenir un agrès, les candidats doivent avoir **3 notes sur 5.**

Tout agrès acquis est conservé pendant une saison.

Pour l'épreuve pratique, la note D et la note E seront prises en compte.

- ♠ Pour la note D : 15 points sont répartis comme suit :
 - L'écriture du mouvement en symbolique = 3 points si 100% du mouvement écrit,
 - = 1.5 point si 1 ou 2 erreurs,
 - = 0 point à partir de la 3^{ème} erreur.
 - Les 3 difficultés 6^{èmes} prises en compte (<u>Ecrire les symboles dans les cases</u>) = 5 points ou rien.
 - Les éléments bonifiés nommés = 2 points,
 - = 1 point si 1 erreur,
 - = 0 point si au moins 2 erreurs.
 - Les E.C. (Citez les éléments utilisés pour remplir les EC) = 5 points ou rien.

Il faut au minimum 12.5 points pour valider la note D.

♠ Pour la note E : les notes retenues sont celles dont les écarts avec les notes moyennes du jury correspondent au tableau ci-dessous :

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	7.40

En cas d'échec à l'épreuve pratique, le candidat garde le bénéfice de l'épreuve écrite <u>pour</u> <u>une saison.</u>

Il est fortement conseillé que le juge repasse la 2ème année les agrès où il a échoué.

La 2^{ème} saison, le juge obtiendra le niveau 6^{ème} degré si au moins 2 agrès sont validés (écrit et pratique).

Les candidats qui, la saison suivante, **ne passent pas ou échouent à nouveau** l'épreuve pratique, devront repasser **en totalité** l'examen de Juge 6^{ème} degré (sur 1, 2, 3 ou 4 agrès).

5.2.4 HOMOLOGATION

Après vérification du dossier et homologation des résultats, un carnet de juge (ou une vignette) est délivré par la commission nationale de gymnastique féminine aux juges ayant été admis à l'examen de Juge 6ème degré, suivant le nombre d'agrès validés.

Ce carnet, valable pour la durée de leur fonction de Juge, doit mentionner les formations, recyclages, participations aux compétitions.

5.2.5 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux ou comités régionaux.

La liste des juges ayant suivi le recyclage, doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations et au plus tard le 15 mars.

Sans recyclage sur le 6^{ème} degré et sans jugement durant 2 saisons, le juge redeviendra Juge 2^{ème} échelon. Afin de récupérer son niveau, il devra repasser l'examen de Juge 6^{ème} degré.

5.3 JUGE LIBRE SUR 4 OU 2 AGRES

Conditions pour être candidat :

- Etre licencié,
- Avoir réussi l'examen de Juge 6ème degré sur 4, 3 ou 2 agrès,
- Avoir participé aux cours de formation sur le Code FIG en vigueur,
- Avoir noté des compétitions individuelles départementales, régionales ou ½ Finales des Coupes sur 2 ou 4 agrès*.

*NB : Toute demande particulière peut être soumise à la commission nationale de gymnastique féminine lorsque la candidature des juges à l'examen Juge Libre ne remplit pas les conditions ci-dessus.

5.3.1 L'EPREUVE ECRITE

Le passage de l'épreuve écrite aura lieu en janvier (date précisée sur le Programme Fédéral de l'année en cours).

Le jury de l'épreuve doit être composé au moins d'un juge Fédéral, Juge Fédéral Formateur ou Juge Fédéral Arbitre.

L'écrit porte sur le Code FIG en vigueur. La durée de l'épreuve écrite est fixée à 3 h 30 sur 4 agrès et 2h30 pour 2 agrès. Les copies seront ramassées impérativement à l'issue du temps imparti.

Le questionnaire comportera :

Pour le Juge Libre sur 4 agrès	Pour le Juge Libre sur 2 agrès
 35 questions* à 2 points : 7 sur les généralités 7 sur chacun des agrès 	 21 questions* à 2 points : 7 sur les généralités 7 sur chacun des agrès

^{*}Dont des questions portant sur des mouvements rédigés avec réponse en écriture symbolique.

Le candidat doit réussir l'épreuve écrite avant de passer l'épreuve pratique. Pour être admis, il devra obtenir :

Libre sur 4 agrès	Libre sur 2 agrès (au choix du candidat)
42/70	26/42
Dont 10/14 en généralités	Dont 10/14 en généralités

La réussite à l'épreuve écrite conditionne le passage de l'épreuve pratique.

5.3.2 L'EPREUVE PRATIQUE

L'épreuve pratique, sur vidéo, a lieu lors des Finales de Coupes.

Après notation, les candidats remettront leur feuille de notation de chaque gymnaste (identiques à celles mises sur le site de la Fédération) comportant le mouvement en signes, les fautes et le décompte de la note D. A la Table de saut 2 min. seront laissées aux candidats pour établir leur note. En barres, poutre et sol 5 min. seront laissées aux candidats pour établir leur note. Les feuilles de notation seront ramassées après chaque agrès.

Les candidats noteront à chaque agrès sur vidéo :

- <u>Deux</u> mouvements Libre pour l'établissement des deux notes de base qui seront expliquées par les responsables,
- Cinq mouvements Libre.

Précision : en cas de doute sur la prise en compte d'une EC ou d'une difficulté, le candidat devra l'indiquer explicitement sur sa feuille de cotation.

5.3.3 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge Libre, les candidats doivent obtenir la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum (l'écrit étant déjà acquis). Pour obtenir un agrès, les candidats doivent avoir <u>3 notes sur 5</u>.

Tout agrès acquis est conservé pendant une saison.

Pour l'épreuve pratique, la note D et la note E seront prises en compte.

- ♠ Pour la note D : 15 points sont répartis comme suit :
 - L'écriture du mouvement en symbolique = 5 points si 100% du mouvement écrit,
 - = 2.5 points si 1 ou 2 erreurs,
 - = 0 point à partir de la 3^{ème} erreur.
 - Les Valeurs de Difficultés = 5 points si 100%,
 - = 2.5 points si 1 erreur,
 - = 0 point si au moins 2 erreurs.
 - Les E.C. = 5 points ou rien.
 - Les Valeurs de Liaison et bonus sortie= 0.5 point ou rien

Il faut au minimum 10.5 points pour valider la note D.

♠ Pour la note E, sur 10 points, les écarts tolérés sont les suivants :

• A la Table de Saut :

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	8.90

• En Barres, Poutre et Sol:

	Sur 10 points
0.30 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la moyenne du jury est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	7.40

Les candidats qui, la saison suivante, **ne passent pas ou échouent à nouveau** l'épreuve pratique, devront repasser **en totalité** l'examen de Juge Libre (sur 2 ou 4 agrès).

5.3.4 HOMOLOGATION

Après vérification du dossier et homologation des résultats, un carnet de juge (ou une vignette) est délivré par la commission nationale de gymnastique féminine aux juges ayant été admis à l'examen de Juge Libre, soit sur 4 agrès, soit sur 2 agrès.

Ce carnet, valable pour la durée de leur fonction de Juge, doit mentionner les formations, recyclages, participations aux compétitions.

5.3.5 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux ou les comités régionaux.

La liste des juges, ayant suivi le recyclage, doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations.

Sans recyclage et sans jugement durant deux saisons, le juge redeviendra Juge 6ème degré.

Afin de récupérer son niveau, il devra repasser l'examen de Juge Libre.

5.4 JUGE FEDERAL FORMATEUR ET JUGE FEDERAL ARBITRE

Le Juge Fédéral Formateur et Fédéral Arbitre est le plus haut niveau de la filière juge FSCF. Son rôle va au-delà de la notation dans les compétitions.

En effet il est amené à être force de proposition et à mettre ses compétences au service de son département, de son comité régional et de la fédération pour assurer la formation des juges, et assumer la responsabilité d'un jury de compétitions et de sessions d'examens.

Autant de situations que le juge Fédéral Formateur doit apprendre à appréhender et à gérer.

La commission nationale de gymnastique féminine avec l'aide du tuteur désigné propose une formation complète où le candidat sera mis dans toutes les situations de jugement ou de responsabilité de jugement.

Comment ? En acceptant :

- De suivre des modules de formation et de parcours pratiques, avec la collaboration du tuteur désigné,
- De faire évaluer ses compétences acquises pour chaque module suivi,
- D'obtenir un ou des certificats suivants : « Juge Fédéral Formateur », « Juge Fédéral Arbitre » par le suivi et la validation de modules obligatoires.

Conditions pour être candidat :

- Etre licencié,
- Etre titulaire du niveau juge libre (L) sur les 4 agrès depuis au moins 3 ans,
- Avoir donné des cours de formation sur les règlements en vigueur (Code FIG, Programme Fédéral),
- Avoir noté des compétitions individuelles départementales, régionales et au moins 5 compétitions individuelles nationales,
- Envoyer une lettre de motivation, validée par la commission technique départementale ou régionale à la commission nationale de gymnastique féminine.

La candidature doit faire l'objet d'une cooptation d'une commission technique départementale ou régionale et validée par la commission nationale de gymnastique féminine et d'une lettre de motivation du candidat.

Le juge Fédéral Formateur doit être une référence pour les juges, les commissions techniques départementales, régionales et nationales. Référence qui impose des droits et devoirs, il doit :

- Connaître les règlements du Programme Fédéral, Code FIG, Code Catégorie 2...
- Etre investi au niveau de son association (recrutement, formation, accompagnement de ses juges ...),
- Suivre toutes les formations et recyclages,
- Etre formateur s'il obtient le certificat.
- Être une dynamique dans son département ou sa région,
- Être le garant d'un jugement sain et objectif et contribuer à créer une ambiance dans les compétitions favorisant une meilleure connaissance et un respect des juges entre eux.

Pour cela la commission nationale de gymnastique féminine propose avec le tuteur désigné :

- D'accompagner le candidat dans son cursus de Fédéral Formateur ou Fédéral Arbitre, de mettre en place et d'assurer le suivi d'une formation complète,
- De valoriser le juge Fédéral Formateur et Fédéral Arbitre dans les compétitions nationales et internationales,
- De valoriser auprès des instances départementales, régionales et fédérales le rôle et l'impact du juge Fédéral Formateur, dans le tissu associatif.

Principes et modalités de la formation :

<u>Etape 1</u>: Rencontre des futurs candidats et tuteurs organisée par la commission nationale de gymnastique féminine, l'objectif est de confirmer leur engagement et leur investissement dans la formation des juges dans leur comité départemental ou leur région. Une évaluation sera effectuée, elle permettra de situer le niveau de connaissances et de définir le plan de formation pour chacun des candidats avec la présentation du cursus et la mise en œuvre de la formation.

<u>Etape 2</u>: **Mise en œuvre du cursus**, au cours de la formation, les candidats seront parrainés par un juge tuteur coopté par la commission nationale de gymnastique féminine.

Chaque étape sera consignée sur le livret de formation. Un bilan intermédiaire sera fait à la fin de chaque séguence sanctionnée par l'obtention d'une unité de valeur.

La formation est construite en 4 modules à la fois théoriques et pratiques avec validation d'unités de valeur que le candidat pourra effectuer sur 2 ans voire plus.

Principes		Modules de formation et d'évaluation
Connaissances techniques et gestion d'un jury	UV1	Exigence 1 : connaissance des règlements Exigence 2 : tenue d'un jury
Organisation d'un jury de compétition	UV2	Exigence 1 : constitution d'un jury Exigence 2 : mettre en évidence les points importants d'un briefing
Animation d'une session de formation	UV3	Exigence 1 : construction d'une formation Exigence 2 : animation d'une formation
Gestion d'une session d'examen	UV4	Exigence 1 : gestion administrative d'une session d'examen Exigence 2 : organisation pratique d'une session d'examen
Gestion d'un plateau de juges	UV 5	Exigence 1 : gestion du plateau Exigence 2 : gestion des demandes et réclamations des entraîneurs

Le référentiel du juge Fédéral Formateur et du Juge Fédéral Arbitre est en lien sur le site de la Fédération.

Il sera JUGE FÉDÉRAL FORMATEUR lorsqu'il obtiendra toutes ses unités de valeur.

Il sera JUGE FÉDÉRAL ARBITRE s'il valide l'UV1 et l'UV2.

5.5 JUGE ENSEMBLE

Conditions pour être candidat :

- Etre licencié,
- Avoir 15 ans à la date de l'examen,
- Avoir participé aux cours de formation sur les 3 postes (au moins 3 X 2heures),
- Connaître les mouvements d'ensemble Jeunesses et Aînées.

5.5.1 VALIDATION

Le candidat doit noter pendant une compétition départementale et/ou régionale 5 équipes sur chaque poste.

Le responsable du jury de la compétition ramassera les notes du jury en place et des candidats et les reportera sur le document prévu à cet effet (page 26).

5.5.2 CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis Juge Ensemble, les candidats doivent obtenir 3 notes sur 5 à chaque poste. Pour l'alignement et l'exécution individuelle, la note de référence sera celle du juge avec lequel le candidat est évalué. Pour l'exécution d'ensemble la note de référence sera la moyenne du jury « exécution d'ensemble ». Les notes retenues sont celles dont les écarts avec les notes du jury correspondent aux tableaux ci-dessous :

EXECUTION INDIVIDUELLE sur 20 points				
0.60 si la note du juge est égale ou supérieure à :	18.00			
1.00 si la note du juge est comprise entre :	15.00 et 17.90			
1.40 si la note du juge est égale ou inférieure à :	14.90			

ENSEMBLES sur 20 points	
0.60 si la moyenne du jury est égale ou supérieure à :	18.00
1.00 si la moyenne du jury est comprise entre :	15.00 et 17.90
1.40 si la moyenne du jury est égale ou inférieure à :	14.90

ALIGNEMENT sur 10 points	
0.30 si la note du juge est égale ou supérieure à :	9.00
0.50 si la note du juge est comprise entre :	7.50 et 8.90
0.70 si la note du juge est égale ou inférieure à :	7.40

En cas d'échec, le candidat garde tout ce qui est acquis <u>pour une saison.</u>
Les candidats qui, la saison suivante, ne passent pas ou échouent à nouveau l'épreuve devront repasser en totalité la validation de Juge Ensemble.

5.5.3 HOMOLOGATION

Le Président du jury de la compétition transmettra le document à la commission nationale de gymnastique féminine, au siège de la Fédération.

Après vérification du dossier et homologation des résultats, une carte Ensemble est délivrée par la commission nationale de gymnastique féminine.

Cette carte, valable pour la durée de leur fonction de Juge, doit mentionner les formations, recyclages, participations aux compétitions.

5.5.4 RECYCLAGE

Il est **OBLIGATOIRE** à chaque saison dans les comités départementaux ou comités régionaux.

La liste des juges ayant suivi le recyclage, doit être transmise à la commission nationale de gymnastique féminine dès la fin des formations et au plus tard le 15 mars.



ANNEXES



Révéler la passion qui vous anime.

FICHE DE PROCEDURE – EXAMENS 2ème échelon et 6ème degré

- CONTENU DES DOSSIERS QUI VONT VOUS ETRE ENVOYES PAR LA COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE FÉMININE

Courant Mai,

Une clé USB est remise ou envoyée aux Responsables des sessions sur laquelle se trouve :

- Les 2 mouvements de base avec les notes explicatives (un 4^{ème} degré et un 5^{ème} degré pour l'examen 2^{ème} échelon, deux 6^{èmes} degrés, pour l'examen 6^{ème} degré),
 Les 5 mouvements d'examen.
- CONSIGNES POUR L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SUR VIDEO
- → Une grande salle équipée de tables pour chaque candidat, **un grand écran** (d'au moins 1m50 de diagonale), un ordinateur, un vidéo projecteur (attention à la luminosité).
- → <u>L'opérateur</u> (qui peut être un juge ou non) devra, **avant l'arrivée des candidats**, tester le matériel.
- → Le déroulement de la projection se fera comme suit :
- . Table de saut : attendre les consignes de départ du responsable : 1.00 min est laissée aux candidats pour établir leur note. Au signal du responsable, 2^{ème} saut, 1.00 min pour noter le 2^{ème} saut.
- . Barres-Poutre-Sol : attendre les consignes de départ du responsable : 3 min (au 2ème échelon) et 5 min (au 6ème degré) sont laissées aux candidats pour établir leur note.

Dans tous les cas, seul le responsable pourra diminuer les temps accordés si <u>tous</u> les candidats ont fini de noter.

A la fin de chaque agrès : prévoir un temps pour que les candidats relèvent leurs notes sur les feuilles prévues à cet effet.

Pour l'examen 2ème échelon, les candidats reporteront leur note sur le site de la Fédération.

Pour l'examen 6ème degré, les candidats à la table de saut reporteront leur note sur la feuille d'examen sans aucune surcharge ni rature dans l'ordre de passage des mouvements et en indiquant le nom (ou le numéro) du saut exécuté. Pour les autres agrès, ils remettront leurs feuilles de cotation identiques à celle du PF en cours, comportant le mouvement en signes, les fautes et le décompte de la note D. Elles seront ramassées après chaque agrès. Le Responsable de la session vérifiera que les feuilles sont remplies correctement.

LA TRANSMISSION DES DOSSIERS SE FERA DANS LES 4 JOURS, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION conformément à l'article 3.4 p. 7 de la brochure.



Gymnastique féminine

EXAMEN PRATIQUE DE JUGE 2ème ECHELON

Date :	Lieu:
Nom et Prénom	

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT SANS RATURE

	1	1	1	
<u>Saut</u>	Degré	Essai	Note	es candidats
Gym	Degre	N°	Note D	Note E
1	3	1		
'	3	2		
2	4	1		
	4	2		
2	4	1		
3	4	2		
4	5	1		
	5	2		
5	5	1		
	5	2		

Barres	Domé	Notes	candidats
Gym	Degré	Note D	Note E
1	3		
2	4		
3	4		
4	5		
5	5		

<u>Poutre</u>	Dográ	Not	es candidat
Gym	Degré	Note D	Note E
1	3		
2	4		
3	4		
4	5		
5	5		

<u>Sol</u>	Domé	Notes	s candidat
Gym	Degré	Note D	Note E
1	3		
2	4		
3	4		
4	5		
5	5		



Gymnastique féminine

EXAMEN PRATIQUE DE JUGE 6ème DEGRE

Date :	Lieu:		
Nom et Prénom			

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT SANS RATURE

Cum	N° du	N° du Essai	Notes candidat		Notes jury		Ecarts observés	Notes retenues
Gym	Saut	N°	Note D	Note E	D	E	E	E
1		1						
'		2						
2		1						
		2						
3		1						
3		2						
4		1						
4		2						
		1						
5		2						



EXAMEN ECRIT DE JUGE 6ème degré

A remplir par le candidat sans rature

N° de candidat : Centre :

	Généralités	Table de Saut	Barres	Poutre	Sol
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					



NOM		PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO DE LICENCE	TELEPHONE	ADRESSE MAIL	Association	Comité Départemental	Type de candidat 1ère fois	Agres			Résultats 2022-2023					Titulaire d'une carte juge				
									Réussite partielle	présenté		présentés			Pratique "admis"			dans l'examen présenté				
			IVAISSAIVEE	LICEITCE					Agrès supplémentaire	T.S. B	В.	Р.	S.	Ecrit	TS	В	P	Sol	TS	В	P	Sol
LAGAFFE		<mark>@</mark> \$ton\	20/12/1980	1111111	06 66 66 66 66	lagaffe.gaston@gmail.com	Onsecalme	CD 38	1ère fois		х	х										
TINTIN \		Mitou	10/01/2000	2222222	07 77 77 77 77	tintin.milou@gmail.com	Rackam Le Rouge	CD 73	Réussite partielle	Х			х	32	3			1				
LUCKY		Luke	15/05/1990	3333333	06 08 08 08 08	lucky.luke@gmail.com	Rantanplan	CD 07	Agrès supplémentaire		Χ								Х		Х	



Gymnastique féminine

VALIDATION JUGES ENSEMBLE

D . 1 .		, .									
Date : Lieu : Nom et Prénom :											
		ssance:									
			Mail:								
Asso	ciation	:	Numéro de licence	:							
	EXECUTION INDIVIDUELLE										
	Gym	Notes du Juge	Notes du candidat	Ecarts observés							
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
		FXFCI	JTION D'ENSEMBLE								
	Gym	Notes du Jury	Notes du candidat	Ecarts observés							
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
ı			ALICNICMENT								
	Gym	Notes du Juge	ALIGNEMENT Notes du candidat	Ecarts observés							
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										